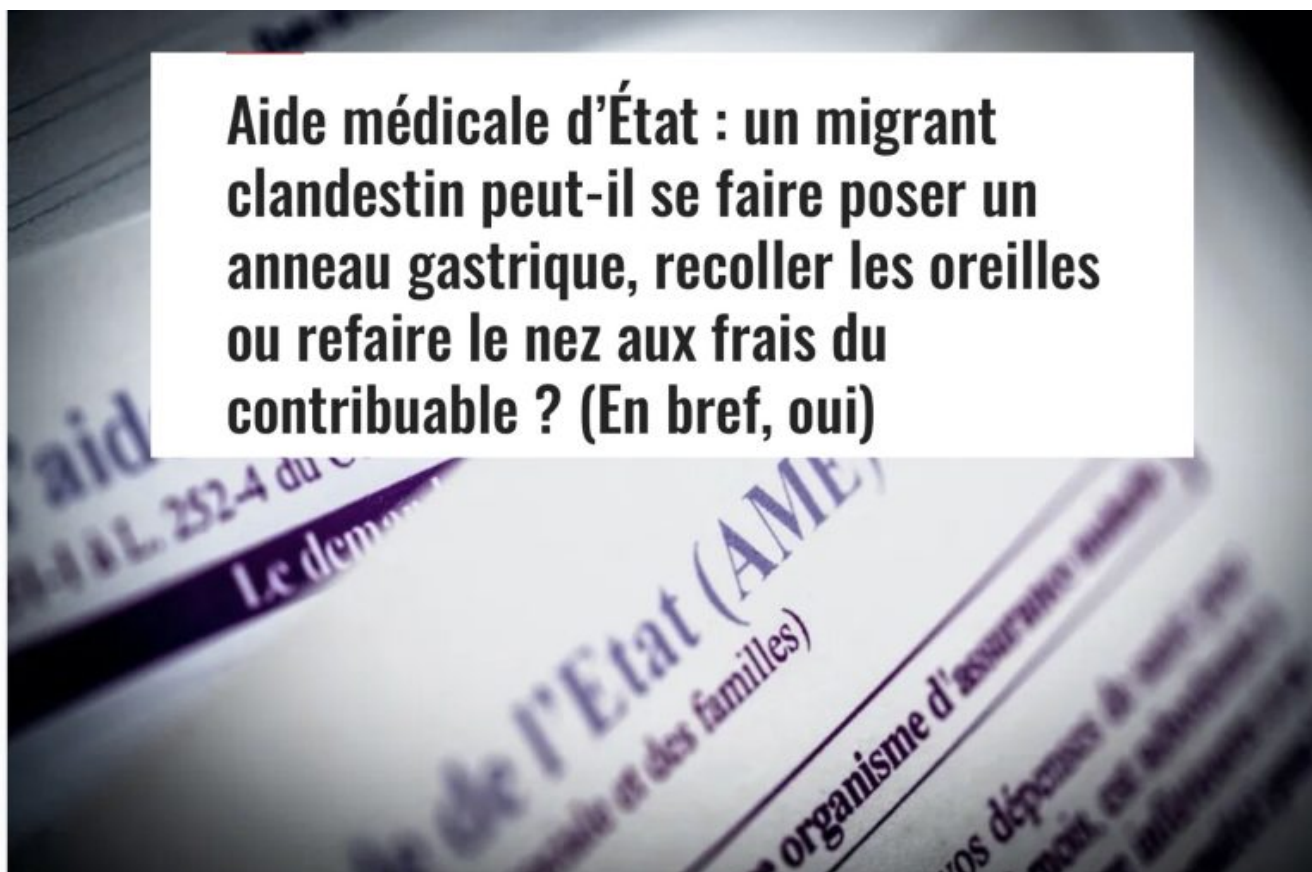
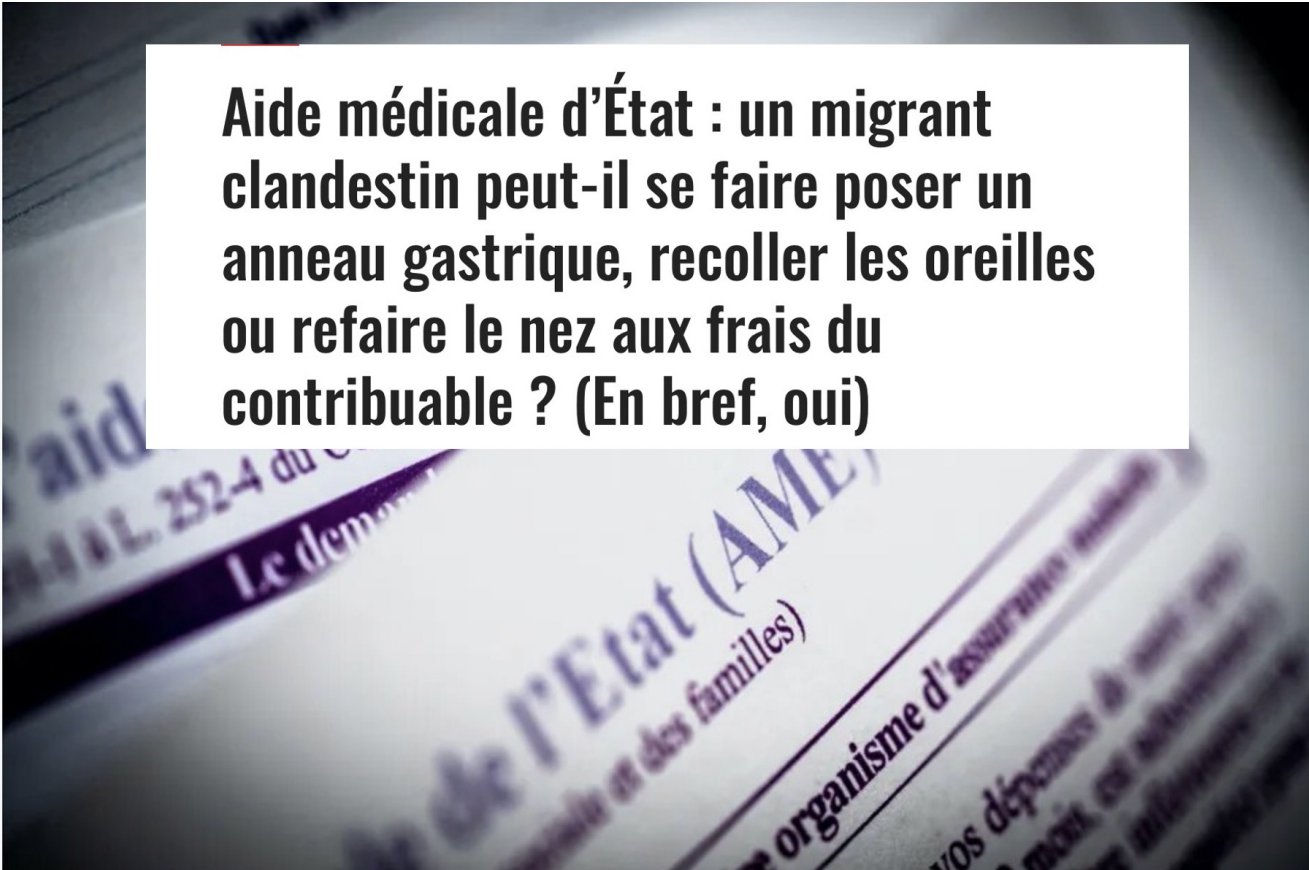


# Pour une fois que ce pauvre Ménard ne dit pas de conneries, savourons !

écrit par Christine Tasin | 6 juin 2023

**Aide médicale d'État : un migrant clandestin peut-il se faire poser un anneau gastrique, recoller les oreilles ou refaire le nez aux frais du contribuable ? (En bref, oui)**





**Aide médicale d'État : un migrant clandestin peut-il se faire poser un anneau gastrique, recoller les oreilles ou refaire le nez aux frais du contribuable ? (En bref, oui)**

[Aide médicale d'État : un migrant clandestin peut-il se faire poser un anneau gastrique, recoller les oreilles ou refaire le nez aux frais du contribuable ? \(En bref, oui\)](#)

**LA VÉRIFICATION** – Le maire de Béziers, Robert Ménard, a donné ces exemples jeudi sur CNews pour dénoncer les travers du système de soins gratuits accordés aux étrangers non régularisés sur le sol français.

*«Aujourd'hui, un clandestin peut (se faire poser) un anneau gastrique pour maigrir», procéder à un «recollement des oreilles», ou encore «refaire son nez», a énuméré l'élus. «Je ne prends pas des exemples au hasard !», a-t-il insisté, laissant entendre que certains étrangers pourraient venir en France exprès pour recevoir ces soins gratuits. «On marche sur la tête !».*

Créée en 2000 sous le gouvernement de Lionel Jospin, l'aide médicale de l'État (AME) a souvent été décriée, notamment à droite. Censée pourvoir une aide d'urgence aux nouveaux

arrivants, son périmètre est en réalité assez large. Dès trois mois de présence sur le sol français, «*l'AME permet la prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers (tarifs conventionnés) et sans avance de frais pour : les soins médicaux et dentaires, les médicaments, les frais d'analyses, les frais d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale, les frais pour certaines vaccinations et certains dépistages, les frais liés à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse, etc.*», énumère de manière non exhaustive la Cimade, association de défense des migrants, dans une brochure à destination des sans-papiers.

Au bout de 9 mois de présence en France, le périmètre s'élargit encore aux soins liés à «*des pathologies non sévères*». La Sécu les détaille sur son [site Ameli](#). On y trouve, comme l'évoquait Robert Ménard, les interventions pour oreilles décollées, mais aussi les prothèses de genou, prothèses d'épaule, prothèses de hanche, ou encore gastroplasties pour obésité. Pour toutes ces prestations, les transports ainsi que les actes de masso-kinésithérapie prescrits a posteriori sont pris en charge. Jusqu'en 2011, la procréation médicalement assistée (PMA) et les cures thermales [étaient également remboursées](#).

(...) Pour établir son rapport examiné le 17 mai à l'Assemblée nationale, la rapporteure spéciale des crédits de la mission Santé a réclamé des chiffres à la Sécu. En vain. «*Il y a un vrai problème de transparence. Pour moi c'est la question essentielle*», affirme l'élue.

La seule donnée tangible est le nombre de bénéficiaires, qui s'élevait à 403.144 personnes fin 2022, en hausse de 5,9% par rapport à 2021 et de 20,5% par rapport à 2019. Autant de personnes qui ne cotisent pas à la Sécurité sociale.

[\(...\) Le Figaro](#)

Mais tout va bien dans le meilleur des mondes possibles... Il faut absolument que les retraités français travaillent davantage pour équilibrer les comptes...

C'est même pour cette belle et bonne raison que l'exécutif ne veut pas entendre parler de la proposition de loi du groupe LIOT qui veut retourner à la retraite à 62 ans. Va comprendre, Charles.

Ce que je comprends trop bien, c'est que les nôtres doivent en baver, apprendre à travailler plus pour gagner moins, à travailler toujours plus pour se passer de viande, de voiture, d'avion, de vacances, et même pour abandonner toute propriété.